

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025**

**En application de l'Arrêté Municipal N°2022/008 en date du 27 Juin 2022**

**Etaient présents :**

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, HILLION, DUFOUR, GAUDEFROY  
Mmes MORELLE, TARGY, LAUGIER, BRUXELLE, GABRIEL

**Etaient absents et excusés :**

M MARTIN, LEFEBVRE  
Mmes CRAMPON, POUILLARD

**Procuration :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Dominique SENECHAL

**Ordre du jour :**

- Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur Dominique SENECHAL
- Adoption du compte-rendu session ordinaire du 17 Mars 2025 – Secrétaire de Séance Monsieur Patrick HILLION
- Informations et Communications du Maire
- Etude et examens des projets de délibérations

**PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS :**

- N°1 – Site photovoltaïque de Condren
- N°2 – Contrat photocopieurs
- N°3 – Budget Primitif 2025 – Note de Présentation
- N°4 – Budget Primitif 2025 – Commune – Nomenclature M 57
- N°5 – Budget Primitif 2025 – Commune – Fiscalité
- N°6 – Commune – Fiscalité 2025 / Taux d'imposition

**Session ordinaire**

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur le Maire.

En l'absence de Madame Hélène CRAMPON désignée en qualité de secrétaire de séance, cette mission est confiée à notre collègue Dominique SENECHAL.

Après un très large tour de table, Monsieur le Maire a, comme à chaque fois, apporté toutes les informations et explications relatives à la vie communale, au fonctionnement des services, à l'actualité pour les mois à venir tant sur le domaine technique que financier ; le point sur l'évolution des dossiers, des travaux ; sur les retards de notification des subventions.

Un bref rappel a ensuite été fait sur l'évolution de la situation financière de notre Commune ; le disponible financier constaté lors du vote du Compte Financier Unique 2024, sur le solde des emprunts ; emprunts qui, en 2027, auront totalement été remboursés, la Commune n'ayant plus

d'encours financiers et de rappeler que depuis 2014 aucun emprunt nouveau n'a été contracté, que les taux de fiscalité sont restés les mêmes et que l'effort d'investissement est resté constant ces 3 dernières années.

Monsieur le Maire a également tenu à rappeler qu'outre le programme d'aménagement de la Chaussée Brunehaut, le schéma prévisionnel pour les prochaines années est engagé avec la fin des travaux d'enfouissement et de modernisation de l'éclairage public Route de Chauny et la réfection de toutes les petites voies adjacentes à la RD 53.

En ce qui concerne la Chaussée Brunehaut les crédits sont inscrits afin de lancer l'étude technique de faisabilité et d'aménagement de cette traversée de la Commune.

Il s'agit d'un programme ambitieux dont le coût sera élevé !

Le seul point critique actuellement est la situation financière dans laquelle se trouve notre Département.

Va-t-il pouvoir, comme il le faisait précédemment, poursuivre son effort financier dans les programmes d'aménagement des voiries.

D'autre part, précise, Monsieur le Maire, des efforts importants ont été réalisés ces dernières années dans la réalisation des travaux d'équipement et d'aménagement de la Commune.

Il conviendrait donc, maintenant, déclare Monsieur le Maire que nous réfléchissions au volet "social".

Beaucoup de choses ont été faites dans ce domaine à ce jour, mais il faudrait envisager de les améliorer encore au profit, en particulier, des séniors.

Nous aurons l'occasion d'en reparler très prochainement. Des pistes de travail, de réflexion, des contacts, sont actuellement à l'étude et en cours.

Bonne note est prise.

## ETUDE ET EXAMEN DES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

### **Délibération N°1 : Site photovoltaïque de Condren**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que par délibération N°2021/48 du 8 Juillet 2021 vous avez adopté un projet de convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique dans le but de permettre la réalisation des études de faisabilité, de l'obtention des autorisations nécessaires à la construction d'une centrale de production électrique photovoltaïque au sol sur la parcelle AH 30 d'une superficie de 5,3Ha appartenant à la Commune au profit de la Société LUXEL dont le siège social est situé 43 Boulevard des BOUVETS92 741 NANTERRE CEDEX.

Le dossier d'étude et de faisabilité est en voie d'achèvement.

Le schéma d'implantation est en phase finale.

A ce titre il s'avère indispensable d'arrêter les emprises nécessaires pour permettre les accès au site, les implantations techniques.

Il convient donc de modifier le périmètre d'emprise.

A cet effet il importe de modifier la convention de mise à disposition en y incluant la parcelle cadastrée AH 29 "Le Petit Hautois" d'une superficie de 1 Ha 62 a 17 ca en précisant que le terrain de

football situé au sein de la parcelle ci-dessus mentionnée est exclu du projet photovoltaïque et ne pourra en aucun cas être utilisé pour l'installation de panneaux solaires.

Seule la partie de la parcelle AH 29 située en dehors du terrain de football sera mise à disposition pour l'implantation de la centrale photovoltaïque.

Le plan précisant l'emprise du projet et l'exclusion du terrain de football est joint en annexe 1.

Les autres articles de la convention de mise à disposition restent inchangés.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés

- I. **ADOPTE** l'avenant N°1 à la convention précitée
- II. **DIT** que l'ensemble des frais engendrés par cette convention et son avenant N°1, ses suites et effets, seront exclusivement supportés par la Société LUXEL
- III. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents dans ce sens avec la Société LUXEL

### **Délibération N°2 : Contrat photocopieurs**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de procéder au renouvellement du parc d'impression de la Commune – Mairie – École – Médiathèque à effet du 01<sup>er</sup> Juillet 2025.

Après consultation il s'avère que l'offre proposée par Digitaliance 6 Bis rue de l'Industrie 51350 Cormontreuil présente le meilleur rapport / qualité / prix / service pour la Collectivité.

- Durée location = 21 trimestres
- Loyer trimestriel = 1 344,30 € HT
- Loyer Médiathèque = 90,30 € HT
- PACK Sécurité = 45,00 € HT
- Facturation au compteur réel sans forfait imposé
- Prix copies

	N&B	Couleur
⇒ SHARP BP70C31	0,0035 €	0,032 €
⇒ Imprimantes HLL9310	0,0130 €	0,09 €
⇒ Imprimantes MX 2614 In Situ Médiathèque	0,007355 €	0,073522 €

Le Conseil Municipal, après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- I. **ADOPTE** la proposition formulée par Digitaliance 6 Bis rue de l'Industrie à 51350 Cormontreuil pour le renouvellement du parc d'impression de la Commune – Mairie – École et continuité du contrat Médiathèque renégocié à effet du 01<sup>er</sup> Juillet 2025 et pour une durée de 21 trimestres
- II. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec le fournisseur

III. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires des exercices correspondants  
Article 6156

**Délibération N°3 : Budget Primitif 2025 – Note de Présentation**

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Financier Unique 2024 adopté le 17 mars 2025 par Délibération N°2025/12

Vu sa délibération N°2025/14 en date du 17 Mars 2025 portant affectation des résultats de l'exercice 2024,

Vu le Budget Primitif 2025 de la Commune,

Vu sa délibération fixant les taux de la fiscalité pour l'année 2025

A l'unanimité des Membres présents et représentés

1. **PREND** acte de la note de présentation établie par le Maire dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2025
2. **PREND** note des données financières établies et arrêtées dans le cadre de cette session ordinaire portant sur l'élaboration budgétaire de la Commune au titre de l'exercice 2025

**2025**  
**Investissements**

Nomenclature	Dépenses	Recettes
Amortissement subvention	4 372,16 €	-
Déficit 2024 reporté	94 660,61 €	87 491,84 €
Restes à réaliser	88 068,03 €	95 236,80 €
<b>Fiscalité</b>		
Amortissements	-	130 223,43 €
Remboursement capital	87 433,52 €	-
Dépôts et cautionnements	1 000,00 €	1 000,00 €
Annuité fibre	3 651,74 €	-
Taxe d'aménagement	-	5 000,00 €
FCTVA	-	22 146,06 €
<b>Cadre de vie</b>		
N°2025-04 Plantation peupliers	6 000,00 €	-
N°130-6 Éclairage public 6 <sup>ème</sup> tranche	70 000,00 €	
N°2025-001 Site photovoltaïque	50 000,00 €	DETR 17 750,00 € CACTLF 8 875,00 €
		} 26 625,00 €
<b>Bâtiments Communaux</b>		
N°2025-006 Extincteurs	1 000,00 €	-
N°2025-005 Mairie équipements	10 000,00 €	-
N°127 Logements Communaux	10 903,26 €	-
<b>Voirie – Urbanisme</b>		
N°2025-007 Rond-point André Bonnavy	3 000,00 €	-
N°2025-008 Impasse Jonctière	90 000,00 €	APV Eau 9 100,00 € APV Voirie 18 716,50 € CACTLF 10 520,00 €
		} 38 336,50 €
N°2025-002 Etude RD 53 Chaussée Brunehaut	8 000,00 €	
N°2025-009 Equipement Services Techniques	23 000,00 €	API 3 509,40 €
<b>Ecole</b>		
N°2025-003 Parking École / Périscolaire	20 000,00 €	DETR 4 380,80 €
<b>Sports</b>		
N° 2025-010 Éclairage stade	15 000,00 €	DETR 3 495,69 €
N°2025-011 Coffrets électriques	30 000,00 €	
<b>Cimetière</b>		
N°119 Jardin du Souvenir 2 <sup>ème</sup> tranche	4 000,00 €	-
<b>TOTAUX</b>	<b>620 089,32 €</b>	<b>417 445,52 €</b>

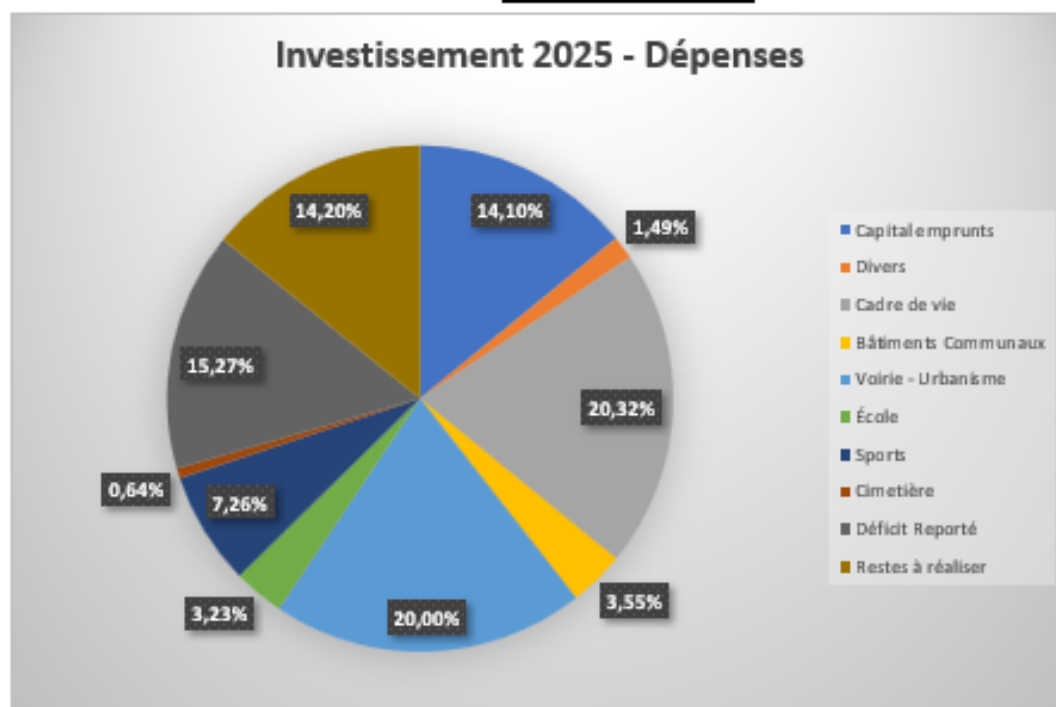


Autofinancement nécessaire 2025	-	202 643,80 €
<b>Totaux 2025</b>	<b>620 089,32 €</b>	<b>620 089,32 €</b>
<b>Rappel 2024</b>		
Dépenses	613 431,26 €	436 472,45 €
Autofinancement nécessaire 2024	-	176 458,81 €
<b>Totaux 2024</b>	<b>613 431,26 €</b>	<b>613 431,26 €</b>
<b>Rappel 2023</b>		
Dépenses	528 284,91 €	295 312,12 €
Autofinancement nécessaire 2023	-	232 972,79 €
<b>Totaux 2023</b>	<b>528 284,91 €</b>	<b>528 284,91 €</b>

## Récapitulatif 2025

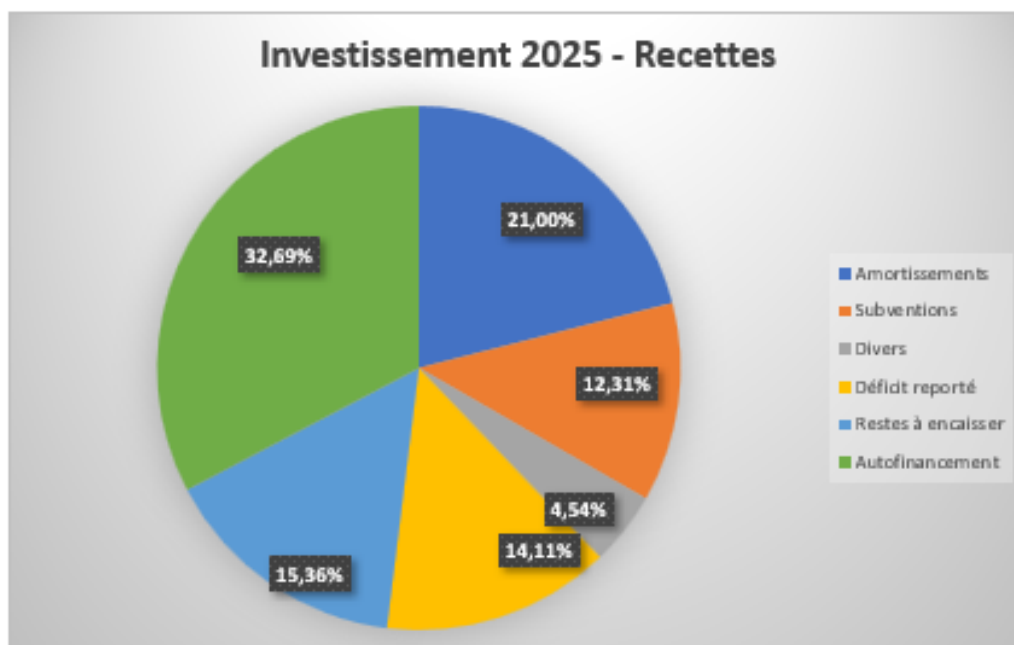
### Dépenses d'Investissement

Capital emprunts	=	87 433,52 €	14,10 %
Divers	=	<u>8 927,16 €</u>	<u>1,49 %</u>
Cadre de vie	=	126 000,00 €	20,32 %
Bâtiments Communaux	=	22 000,00 €	<u>3,55 %</u>
Voirie – Urbanisme	=	124 000,00 €	20,00 %
École	=	20 000,00 €	<u>3,23 %</u>
Sports	=	45 000,00 €	<u>7,26 %</u>
Cimetière	=	<u>4 000,00 €</u>	<u>0,64 %</u>
Déficit reporté	=	94 660,61 €	15,27 %
Restes à réaliser	=	88 068,03 €	14,20 %
<b>TOTAL</b>		<b>620 089,32 €</b>	<b>100,00 %</b>



## Récapitulatif 2025 Recettes d'Investissement

Amortissements	=	130 223,43 €	21,00 %
Subventions	=	<u>76 347,39 €</u>	12,31 %
Divers	=	<u>28 146,06 €</u>	<u>4,54 %</u>
Déficit reporté	=	<u>87 491,84 €</u>	14,11 %
Restes à encaisser	=	<u>95 236,80 €</u>	15,36 %
Autofinancement	=	202 643,80 €	32,69 %
TOTAL		620 089,32 €	100,00 %





## Délibération N°4 : Budget Primitif 2025 – Commune – Nomenclature M 57

Vu les explications fournies

Vu sa délibération adoptant le Compte Financier Unique 2024

Vu sa délibération portant affectation des résultats de l'exercice 2024

Vu la délibération fixant les taux de fiscalité, le produit attendu pour l'exercice 2025

Vu sa délibération adoptant la note de présentation

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés

1. **ADOPTE** le Budget Primitif 2025 de la Commune
2. **ARRÊTE** le Budget Primitif 2025 aux sommes ci-après :

Section de Fonctionnement
---------------------------

**Dépenses** = **1 135 293,59**

**Recettes** = **1 135 293,59**

Recettes exercice = 716 253,04

Excédent reporté = 419 040,55

Section d'Investissement
--------------------------

**Dépenses** = **620 089,32**

Dépenses exercice = 437 360,68

Restes à réaliser = 88 068,03

Déficit reporté = 94 660,61

**Recettes** = **620 089,32**

Recettes exercice = 322 208,72

Restes à encaisser = 95 236,80

Autofinancement = 202 643,80

Rappel budget total 2023 = 1 689 322,64

Rappel budget total 2024 = 1 737 202,96

soit un budget total 2025 équilibré à **1 755 382,91**

Différence 2023/2024 = + 47 880,32 soit + 2,83 %

2024/2025 = + 18 179,95 soit + 1,05 %

## Délibération N°5 : Budget Primitif 2025 – Commune – Fiscalité

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date de ce jour prenant acte de la note de présentation du Budget Primitif 2025 de la Commune

A l'unanimité des Membres présents et représentés

1. **PREND** acte de la note de présentation établie par le Maire sur le comparatif de fiscalité entre les exercices 2023, 2024 et 2025
2. **PREND** acte des données financières fiscales reprises par l'état 1259 servant de base au calcul de la fiscalité locale communale pour 2025

<b>Budget Primitif 2025</b>		<b>Fiscalité</b>		<b>Etat comparatif</b>			
	TFB	TFNB	TH	Pylônes	Allocations compensatrices	Coefficient correcteur 0,657619	Total
2023	426 835,00	14 779,00	2 228,00	19 600,00	110 161,00	- 183 295,00	390 307,00
2024	446 595,00	15 467,00	2 237,00	21 519,00	106 141,00	- 188 680,00	403 279,00
2025	442 852,00	15 096,00	2 696,00	22 644,00	96 149,00	- 184 014,00	395 423,00
							- 7 856,00 €
							- 1,95 %

**TAUX MOYENS COMMUNAUX**  
**2024**

	<u>National</u>	<u>Départemental</u>	<u>Condren</u>
<i>TFB</i>	39,74	54,62	55,04
<i>TFVB</i>	51,08	32,77	52,97
<i>TH</i>	23,88	23,06	18,34

## Délibération N°6 : Commune – Fiscalité 2025 / Taux d'imposition

Le Conseil Municipal

Vu le Budget Primitif 2025

Considérant qu'il importe de fixer les taux d'impositions communales pour l'année 2025

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

I. **PREND** note des bases d'imposition prévisionnelles pour 2025

TFB 804 600,00

TFNB 28 500,00

TH 14 700,00

II. **PREND** note du produit de référence à savoir

TFB 442 852,00 €

TFNB 15 096,00 €

TH 2 696,00 €

soit un total de 460 644,00 €

III. **PREND** note que le coefficient de variation proportionnelle pour 2025 ressort à  $460\,644 / 460\,644 = 1,000000$

IV. **FIXE** les taux 2025 comme suit

TFB 55,04 %

TFNB 52,97 %

TH 18,34 %

V. **PREND** note du coefficient réducteur à 0,657 619

VI. **DÉTERMINE** comme suit la totalisation des Ressources Fiscales prévisionnelles pour 2025 à savoir

- Produit attendu des taxes	= + 460 644,00 €
- Allocations compensatrices	= + 96 149,00 €
- Contribution coefficient correcteur	= - 184 014,00 €
- Taxe sur les pylônes	= + 22 644,00 €
- Montant total prévisionnel 2025	= + 395 423,00 €

au titre de la Fiscalité directe locale

Rappel 2024 = + 403 279,00 €

différentiel 2024 / 2025 – 7 856,00 € soit – 1,94 %

VII. **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette décision et l'état 1259

- Aux services Préfectoraux
- A la Direction Départementale des Finances Publiques

N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
 FDL  
 2025

COMMUNE : 212 CONDREN  
 ARRONDISSEMENT : 02 LAON  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC CHAUNY

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produits référence 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	812 231	55,04	134,17	804 600	442 852	55,04	442 852
Taxe foncière non bâties (TFNB)	29 230	52,97	119,26	28 500	15 096	52,97	15 096
Taxe d'habitation (TH)	14 539	18,34	50,29	14 700	2 696	18,34	2 696
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
<b>Total</b>				<b>460 644</b>			<b>460 644</b>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	5	9	10
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 460 644		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total de référence (total colonne 5) 460 644		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

**II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025**

IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
22 644			96 149	0	0	-184 014	11
							-65 221

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025**

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	460 644	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-65 221	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	395 423
--	---------	---	---	---------	---	---	---------

À LAON  
 Le 18 MARS 2025  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 NOEL LEDON

Le 07 Avril 2025  
 Pour la Commune,  
**LE MAIRE**  
 Claude FLORIN

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

COMMUNE : 212 CONDREN  
ARRONDISSEMENT : 02 LAON  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC CHAUNY

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX DIMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	228	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	186 520	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	94 603	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal	4 953	e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie Taxe d'habitation :	1 318	b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
a. Dotation pour perte de THLV		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
b. Mayotte	>>>	Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
Cotisation foncière des entreprises :		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	22 644
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire		b. Par la loi			
b. Base minimum	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
c. Locaux industriels		a. Résidences secondaires et assimilées	14 700	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
d. Autres allocations		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,657619
		c. Bases dégrévées hors locaux vacants		d. Taux FB commune 2020	23,32
		d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	31,72
		e. Bases dégrévées majo THS			
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX					
6.1. TAUX PIAFONDS					
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental	de 2025	de 2024	
	11	12	13	14	15
Taxe foncière bâtie (TFB) Taxe foncière non bâties (TFNB) Taxe d'habitation (TH) Cotisation foncière des entreprises (CFE)	39,74	54,62	136,55	2,38000	134,17
	51,08	32,77	127,70	8,44000	119,26
	23,88	23,06	59,70	9,41000	50,29
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...					
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	>>>	6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		13,61
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	>>>	a. Tx moy. 75% départemental	b. Taux maximum de la majo	>>>
6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE					
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :					
a. National >>>					
b. Communal >>>					
Taux maximum :					
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>					
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>					
Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 24,87					

La prochaine session est prévue **le Lundi 19 Mai à 18 heures en Mairie.**

Le secrétariat de séance sera assuré par notre Collègue Madame Hélène CRAMPON.

Séance levée à 19h30.

<b><u>Tableau numérotation des délibérations</u></b>			
<i><u>Délibération N°</u></i>	<i><u>Examinée le</u></i>	<i><u>Objet</u></i>	<i><u>Approuvée / Rejetée</u></i>
Délibération N°2025/17	17/04/2025	Site photovoltaïque de Condren	Approuvée
Délibération N°2025/18	17/04/2025	Contrat photocopieurs	Approuvée
Délibération N°2025/19	17/04/2025	Budget Primitif 2025 – Note de Présentation	Approuvée
Délibération N°2025/20	17/04/2025	Budget Primitif 2025 – Commune – Nomenclature M 57	Approuvée
Délibération N°2025/21	17/04/2025	Budget Primitif 2025 – Commune – Fiscalité	Approuvée
Délibération N°2025/22	17/04/2025	Commune – Fiscalité 2025 / Taux d'imposition	Approuvée

----0----

Le Secrétaire de Séance,

Monsieur Dominique SENECHAL

Le Maire,

Monsieur Claude FLORIN.

Signatures du Conseil Municipal du 07 Avril 2025 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 <sup>er</sup> Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José